

## COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

### Secteur 4 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc"

**MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013 à 18 heures,  
Ecole de Voile**

#### Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers", président du quartier,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mme ANSELMi, adjointe,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué,

Mme ISNARD, conseillère municipale,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Capitaine ROLANDO, commandant de la brigade de Gendarmerie,

Mme PERRON, coprésidente suppléante représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

\* \* \*

**M. GIRAUD** ouvre la douzième session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document powerpoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

### **BILAN des REUNIONS de QUARTIERS**

Depuis la mise en place de ces rencontres, le bilan est le suivant :

- 12 sessions,
- 60 réunions,
- 120 heures de séances,
- 522 pages de comptes-rendus.

A cette occasion, **M. GIRAUD** relève qu'au fil des mois, les doléances des administrés ont été de moins en moins nombreuses.

## LOGEMENTS

La première tranche de logements, représentant 53 logements, devrait être livrée à la fin du premier trimestre 2014.

Deux autres programmes suivront :

- le Couvent : 35 logements fin 2014 / début 2015,
- l'Hôpital : 80 logements : fin 2015 / début 2016.

L'ensemble de ces appartements relève du parc locatif.

Les voies piétonnes des programmes Dalle des Lices et Couvent ont été dénommées lors du Conseil municipal du mois d'octobre. Ces constructions constitueront un nouveau quartier.

## POLE ENFANCE

Ce chantier a été engagé fin juin 2012. L'ouverture de ce bâtiment est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé qu'il regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un jardin d'enfants,
- toute la restauration scolaire.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

## Nouveau C.C.A.S.

Inauguré le 10 octobre dernier, cet établissement public est composé :

- du service social administratif,
- du service dédié aux personnes âgées, réparti en trois activités (la maison des aînés, le portage de repas à domicile et le bureau d'aide aux personnes âgées),
- du service information jeunesse,
- des permanences sociales.

Le coût du projet est de 547.000 €.

## CHAPELLE du COUVENT

Les travaux de restauration intérieure consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la restauration de la tribune en bois,
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage électrique adaptée à ce type de bâtiment.

Le coût de cette deuxième tranche de travaux s'élève à 1.154.000 €.

Le coût total des travaux est de 2.500.000 €.

La fin du chantier est prévue pour Noël 2013.

## SECURITE

De nouveaux dispositifs ont été mis en place durant l'été :

- le **gardienage de la zone piétonne** à l'appui de deux agents de surveillance (société privée) en poste à chaque barrière, toutes les nuits de 21 h à 3 h du matin, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août,
- les **brigades de nuit** composées de 13 agents : 9 en rotation toute la nuit (1 brigade pédestre composée de 3 agents dans la Vieille Ville + deux véhicules en patrouille en Ville et en périphérie),
- les **ilotiers** : 1 agent en Mairie et 1 agent au poste de police de permanence la nuit, du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre.

Il est à noter que d'une façon générale, le gardienage de la zone piétonne a donné satisfaction.

## VIDEOPROTECTION

Une nouvelle caméra vient d'être installée aux abords du Collège.

## AVENUE PELLETIER

Les lignes aériennes d'électricité et de télécommunications ont été enfouies en souterrain. Les poteaux ont ainsi pu être retirés de la voie de circulation. Cette dernière s'en trouve donc élargie.

Par ailleurs, des potelets ont été installés sur les trottoirs afin d'empêcher le stationnement anarchique.

## **AVENUE FOCH**

A la demande des parentes d'élèves, un dos-d'âne supplémentaire a été créé afin de sécuriser le passage piéton situé au droit de la résidence "Saint-Roch".

## **MONTEE des MEUNIERS**

Des travaux privés, ainsi que des racines, avaient obstrué le réseau pluvial à l'intersection de la montée des Meuniers et de l'avenue Foch.

La collectivité a donc pris en charge les travaux de remplacement de la canalisation pluviale.

A cette occasion, une grille avaloir a été rajoutée en travers de la chaussée pour améliorer la récupération des eaux de pluie et limiter le ruissellement sur la chaussée au niveau de l'avenue Foch.

Ces travaux ont été réalisés du 11 au 20 septembre 2013 pour un montant de 8.075 € TTC.

Il est à noter que ces aménagements donnent entière satisfaction.

## **ENTRETIEN et NETTOIEMENT de la VILLE**

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement, assure le nettoyage de la ville.

L'entreprise SITA SUD, gérée par la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence "collecte", continue les prestations de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif jusqu'au 31 décembre 2013.

Le service Environnement reste le référent pour toutes les demandes des administrés. Concernant celles de collecte, le service les transmettra à la Communauté de Communes.

## **BORNES pour les VEHICULES ELECTRIQUES**

Avec l'accord de la Ville, la société "plusdebornes", moyennant paiement d'une redevance pour occupation temporaire du domaine public, va équiper 8 emplacements de charge pour les voitures électriques :

- 2 bornes de charge, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, chemin de l'Estagnet,
- 4 bornes sur le parking du port, dont 2 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars,
- 2 emplacements de charge en haut de la place du XVe corps.

Une borne de charge électrique, ancienne génération, est déjà en place, à proximité du bureau du parking du port.

**M. HAUTEFEUILLE** rappelle qu'une borne électrique dite d'ancienne génération (à charge lente) existe déjà sur le parking du Port, à proximité du bureau.

## EMPLOI du FEU

Un nouvel arrêté préfectoral, datant du 16 mai 2013, règlemente dorénavant l'utilisation du feu. L'ensemble des nouvelles modalités est stipulé dans un document disponible sur le site internet de la Ville, de la Préfecture ou à retirer auprès du service municipal de l'environnement.

D'une façon générale, en fonction des périodes bien définies, il est seulement autorisé de brûler les déchets issus du débroussaillage.

**M. GIRAUD** tient à préciser que les services municipaux accorderont une certaine tolérance dans la mesure où les conditions de sécurité seront respectées.

## LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

### Déchets verts

A l'occasion de la mise en place des nouvelles dispositions liées à l'arrêté préfectoral réglementant l'utilisation du feu, les administrés souhaitent que les dépôts de déchets verts soient gratuits.

*Monsieur le Maire* précise que cette compétence relève dorénavant de la Communauté de Communes. Toutefois, en fonction du volume déposé, la gratuité est accordée.

*Monsieur le Maire* rappelle que l'arrêté préfectoral a été établi afin de répondre à des directives européennes environnementales. Il n'est toutefois pas certain que le bilan "carbone" soit positif à l'usage. Il est absolument impératif que l'ensemble des communes s'aligne sur le même comportement à tenir.

### Vidéoprotection

**Monsieur le Maire** tient à apporter quelques précisions suite à certaines rumeurs fantaisistes qui affirmeraient que 50 % des caméras sont fictives. Tous les équipements sont opérationnels.

**Monsieur RUIZ** informe les administrés que les personnels assurant la surveillance de la Ville sont présents 24 h / 24, 7 jours / 7. Les bandes enregistrées sont conservées quinze jours. Les visionnages ne peuvent être demandés que par des Officiers de Police Judiciaire.

**Monsieur le Maire** tient à souligner la grande efficacité de ce système. Les services de Gendarmerie et de Police Municipale bénéficient d'un outil extrêmement efficace qui a permis d'augmenter sensiblement le taux d'élucidation des affaires.

Le **Capitaine ROLANDO** rappelle que ces enregistrements peuvent servir dans de nombreux domaines tels que la délinquance, les enquêtes administratives, la régulation des flots de circulation, ...

### **Circulation aux abords du Collège**

Lors des précédentes réunions, certains riverains du secteur du Moulin Blanc avaient attiré l'attention de Monsieur le Maire sur l'éventuelle possibilité de remettre en place le "tourne à gauche", au bas de la montée des Meuniers. Une étude devait être diligentée par les services à ce sujet. De nombreux contrevenants empruntent quotidiennement cette interdiction de tourner à gauche, sans utiliser le carrefour de la Croix Mallet.

*M. GIRAUD rappelle que de nombreuses études ont été menées sur ce thème. Pour l'instant, la situation reste en l'état. Par ailleurs, il est rappelé aux participants que les élus comptent sur la réhabilitation du collège pour intégrer une sécurisation de la circulation dans le secteur à cette occasion.*

*Monsieur le Maire regrette une nouvelle fois le manque de civisme.*

### **Cheminement des piétons**

Des riverains du secteur de la Belle Isarde soulignent la difficulté rencontrée par les piétons pour circuler sur les trottoirs menant, entre autres, vers la place des Lices. En effet, les travaux, le stationnement anarchique des deux roues, l'occupation du trottoir par un professionnel primeur .... rendent la marche périlleuse. Il en est de même pour emprunter la traverse des Lices systématiquement encombrée de véhicules, de poubelles, de tables et de chaises.

De plus, des véhicules gérés par des voituriers stationnement sur les trottoirs au mépris total des piétons.

*Concernant cette traverse, M. RUIZ informe les administrés qu'un papillonnage a été réalisé durant la semaine. A partir de la semaine prochaine, les véhicules en infraction seront enlevés par la fourrière. Les démarches de prévention et de communication sur ce thème étant restées infructueuses.*

*Monsieur le Maire rejoint le point de vue des usagers. L'attention des élus a déjà été attirée sur ce point.*

Quant à la signalisation des chantiers, elle se retrouve trop souvent sur les trottoirs au lieu de la chaussée, obligeant ainsi les piétons à emprunter la voie de circulation.

*M. HAUTEFEUILLE veillera à ce que les consignes soient appliquées en la matière.*

*Un rendez-vous sur place sera organisé avec quelques riverains.*

### **Pôle Enfance**

#### **Circulation**

La circulation aux abords du Pôle Enfance demande des précisions.

***M. HAUTEFEUILLE** précise que la circulation des piétons, des bus et des véhicules des parents, se fera à l'intérieur du périmètre du bâtiment. Cela permettra de sécuriser les mouvements. Par ailleurs, ce sens de circulation ne se fera qu'en sens unique (du chemin des Vendanges vers l'école des Lauriers). Les autres véhicules, non concernés par le Pôle Enfance, continueront à emprunter la voie de circulation normale.*

***Monsieur le Maire** tient à rassurer les participants. Dans la mesure où un certain nombre de préoccupations est exprimé sur la circulation aux environs du Pôle Enfance, les élus se donnent quelques mois d'observation pour apporter d'éventuelles modifications, si nécessaire.*

#### **Esthétique**

La toiture de ce nouveau bâtiment, ainsi que l'installation de panneaux solaires, interpellent quelques participants.

En effet, les particuliers doivent respecter des obligations urbanistiques qui ne semblent pas être les mêmes que celles appliquées au Pôle Enfance.

A cette occasion, un administré interroge les élus sur les styles architecturaux retenus pour les nouveaux bâtiments communaux. Le style néo-provençal semble être dorénavant écarté.

***M. GIRAUD** précise que lors des appels d'offres, les architectes proposent des projets qui sont soumis par la suite à l'Architecte des Bâtiments de France. S'ils sont validés, c'est qu'ils correspondent aux normes en vigueur.*

***M. le Maire** intervient pour citer quelques exemples de constructions qui existent depuis des années sur le territoire communal sans pour autant être du style néo-provençal : le château Borelli, la Messardière, le château Saint-Amé, le White ...*

*Les deux nouveaux bâtiments communaux de style plus moderne ne constituent pas une généralité. Les architectes retenus ont fait preuve de créativité tout en respectant la réglementation urbanistique. En matière d'esthétique, tout peut se discuter.*

### Végétation débordante

Des arbustes et autres envahissent les trottoirs de la route de Tahiti. Il en est de même, avenue Foch, avant la montée des Meuniers et chemin des Bastidettes.

*Le service de l'Environnement interviendra auprès des propriétaires, comme le veut la procédure. Si ces derniers n'effectuent pas les tailles, ces opérations seront réalisées par la Ville, à leurs frais.*

**M. GIRAUD** insiste auprès des participants afin que les débordements soient signalés en temps réel.

### Encombrants

Des précisions sont demandées concernant le retrait des encombrants déposés sur les bords de routes ou dans les coins de rues.

*La compétence relève à présent de la Communauté de Communes. Le service municipal de l'Environnement assurera la transmission des informations au plus vite.*

### Montée du Moulin Blanc

#### **Poteau électrique**

Un équipement en béton est toujours en place. Il semble dangereux pour les enfants qui y grimpent.

**M. BEY** rassure les riverains concernant le réseau installé sur ce poteau.

#### **Navette urbaine**

Le car municipal dépose toujours les usagers au bas de la montée du Moulin Blanc. Il serait vivement souhaitable que ce véhicule puisse monter pour déposer les personnes au plus près de la résidence. Il est à noter que le même véhicule emprunte la montée des Meuniers jusqu'en haut.

**M. GIRAUD** rappelle que de nombreuses études ont été menées sur ce thème. Des frais très importants avaient été budgétisés pour réaliser des aménagements dont certains n'ont pas reçu l'agrément des copropriétaires du Moulin Blanc, principaux usagers.

**Monsieur le Maire** note qu'il y a de la bonne volonté de la part de toutes les personnes concernées mais il est parfois difficile de résoudre tous les problèmes.

*En ce qui concerne le Moulin Blanc, pour tourner, il faudrait faire marche arrière. Or, cette manœuvre est interdite. La montée des Meuniers bénéficie elle d'un espace suffisant pour permettre au véhicule de tourner directement.*

*Tout un plan d'ensemble de réaménagement de la zone était prévu avec la réhabilitation du collège mais à ce jour, rien n'est proposé par le Conseil Général.*

### **E.R.D.F.**

Des précisions sont demandées concernant la réalisation des certains coffrets électriques sur les trottoirs.

***M. BEY** précise que d'une façon générale, lorsque des poteaux sont supprimés, la pose de coffrets en découle. La plupart du temps, les propriétaires riverains autorisent la réalisation de ces coffrets dans leurs propriétés. Ces équipements sont alors intégrés dans les murs de clôture. Malheureusement, certaines fois les autorisations ne sont pas délivrées. Les services d'ERDF doivent donc installer leurs équipements sur les trottoirs.*

### **Chapelle Sainte-Anne**

Un riverain du site tient à souligner que dorénavant, le parking de cet édifice religieux est fermé la nuit. Cette disposition donne entière satisfaction au voisinage.

***M. GIRAUD** profite de cette occasion pour informer les participants que prochainement, le portail sera déplacé afin d'être moins endommagé et de faciliter les manœuvres des véhicules.*

*Il précise également que le gardien n'est pas géré par la Ville, bien que ce dernier soit employé communal. Il relève de la compétence de Monsieur le Curé.*

### **Odeurs nauséabondes**

Des odeurs particulièrement indécrites ont été constatées ces derniers jours. Des précisions sont demandées à ce sujet.

***M. HAUTEFEUILLE** informe les participants qu'actuellement, la société PIZZORNO réalise une campagne de nettoyage des grilles et avaloirs. Cette démarche peut générer des nuisances olfactives.*

*De plus, un clapet défectueux au niveau du poste de relevage dit du "Méro", avenue Paul Signac, a généré des odeurs nauséabondes. L'entreprise VEOLIA a traité le problème.*

### **Moustiques**

La Ville est très impliquée dans la lutte anti moustiques. Différentes actions sont menées :

100 nichoirs pour chauve-souris ont été installés sur la commune. Ces équipements sont en vente au prix de 40 €. Il suffit de se rendre au service l'Environnement, avec un justificatif de domicile et un chèque à l'ordre du trésor public.

La démoustication aérienne est effectuée en fonction :

- des conditions météo (vent et pluie),
- de la présence d'eau ou non dans la lagune des Salins,
- de l'importance de la présence des larves de moustiques (si peu de larves alors traitement terrestre).

Le service environnement fait intervenir un ULM pour déverser du larvicide biologique sur les zones dites humides :

- lagune des Salins,
- plaine des salins,
- ruisseau de la Moutte.

Le coût par passage est de 2 500 € TTC. Le dernier a été réalisé mi-octobre.

Les agents font aussi chaque semaine des traitements plus ciblés sur différents sites :

- la lagune des Salins (en plus de l'ULM),
- les ruisseaux le long des routes,
- les pluviaux busés,
- les égouts,
- le centre ville,
- les fontaines publiques, ...

Des courriers sont également adressés aux propriétaires qui laissent à l'abandon les piscines, les puits, ...

Par ailleurs, des gestes simples de la vie quotidienne peuvent assurer une vie plus sereine. En effet, après chaque épisode pluvieux, avec le retour du soleil et afin d'éviter la prolifération des moustiques, il est nécessaire de surveiller les :

- piscines non entretenues,
- bassins d'ornement,
- puits non hermétiques,
- cuves de récupération d'eau de pluie,
- gouttières non entretenues,
- grilles d'évacuation d'eaux de ruissellement,
- siphons de sol,
- bidons non renversés,
- lavoirs,
- poubelles de jardins,
- bâches plastiques pliées,
- tuyaux d'évacuation en pente inversée,
- arrosoirs et récipients divers,
- pneus,

- vasques d'ornement,
- coupelles sous les pots,
- réserves des bacs riviera,
- pieds de parasol...

Il est précisé que les communes voisines ne font pratiquement rien dans ce domaine. Les moustiques ne s'arrêtent pas aux limites communales.

Les services municipaux ne peuvent pas intervenir chez les particuliers à leur demande. En cas de besoin, les administrés sont invités à contacter les entreprises spécialisées.

## CONCLUSION

**Monsieur le Maire** rappelle que ces réunions permettent d'échanger. Grâce aux remarques et suggestions formulées, des améliorations sensibles ont été apportées à la qualité de vie. C'est l'objet même des ces "comités de quartiers".

Il ne faut pas hésiter à interpeller les élus et les services. La plupart des problèmes soulevés sont fondés car ils résultent des observations des administrés.

Parfois, il n'y a pas de solution optimale. Ce qui importe, c'est que la concertation se poursuive et que le suivi des requêtes formulées soit assuré. Cela demande beaucoup de travail de la part des services de la Mairie.

SAINT-TROPEZ est une petite commune de 1153 hectares, située au bout d'une presqu'île qui est accessible par une seule route. Le village est soumis à une fréquentation énorme durant un certain nombre de mois. Toutes ces conditions contribuent à créer des problèmes au quotidien qui portent atteinte à la qualité de vie.

Chaque comité à ses problèmes propres et la difficulté consiste à faire prévaloir l'intérêt général en tenant compte de l'intérêt privé.

**Monsieur le Maire** remercie les participants pour leur présence et leurs échanges. Il tient également à féliciter M. GIRAUD qui anime ces comités avec beaucoup de talent, de conviction et de dévouement.

\* \* \*

*La séance est levée à 19 heures 50.*

Le Président du Quartier,

Georges GIRAUD

